



**Pays du Mont-Blanc**  
communauté de communes

# CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

## PROFESSIONNELS

Toutes les informations pratiques  
pour accéder aux déchèteries  
à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017



Communauté de Communes  
Pays du Mont-Blanc  
04 50 78 12 10  
dechets@ccpmb.fr  
www.ccpmb.fr

avec le soutien de

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



# INSCRIPTIONS

**1 seule inscription / 4 déchèteries**

**+ simple et + rapide !**

Inscrivez-vous en ligne directement sur [www.ccpmb.fr](http://www.ccpmb.fr)

- 1 Remplissez le formulaire d'inscription** à retirer dans l'une des 4 déchèteries ou à télécharger sur [www.ccpmb.fr](http://www.ccpmb.fr)
- 2 Ajoutez un justificatif de localisation** de l'entreprise et une **copie de la (des) cartes grises** des véhicules utilisés.
- 3 Renvoyez le dossier** à la CCPMB  
648 chemin des Prés Caton  
74190 Passy  
ou à [dechets@ccpmb.fr](mailto:dechets@ccpmb.fr)

*Une confirmation d'inscription vous sera envoyée sous 8 jours.*

## PROCÉDURE

- 1** Présentez votre véhicule à l'entrée d'une déchèterie.
- 2** Identifiez sur la borne le type de déchets à déposer.  
*Les gardiens vérifieront systématiquement pour limiter les erreurs et optimiser la qualité des dépôts.*
- 3** Entrez dans la déchèterie à l'ouverture de la barrière.



**Nombre de véhicules par entreprise autorisés à accéder aux déchèteries : illimité.**



**Accès interdit aux véhicules de plus de 3,5 T.**



**Les professionnels établis hors du Pays du Mont-Blanc, doivent fournir une attestation à télécharger sur [www.ccpmb.fr](http://www.ccpmb.fr) confirmant que le chantier se déroule à Cordon, Combloux, Demi-Quartier, Domancy, Les Contamines, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint Gervais et Sallanches ou Servoz.**

# TARIFS

## Prix par passage (à partir du 15 septembre 2017)

**Cartons - Ferrailles - Verre -  
Emballages - recyclables - D3E** gratuit

## **Incinérables - Encombrants - Déchets verts - Gravats - Bois - Plâtre**

véhicule de 0 à 3 m<sup>3</sup>

*Professionnels CCPMB* 45 € HT

*Professionnels hors territoire* 57 € HT

véhicule de + de 3 m<sup>3</sup>

*Professionnels CCPMB* 45 € HT + 15 € HT / m<sup>3</sup> supplémentaire

*Professionnels hors territoire* 57 € HT + 19 € HT / m<sup>3</sup> supplémentaire

**Pour les déchets non cités ci-dessus,  
rapprochez- vous des prestataires du territoire  
spécialisés dans l'évacuation et le traitement  
des déchets des professionnels.**

## Un suivi des dépenses en temps réel

- La tarification professionnelle s'applique au passage de chaque véhicule et selon son volume maximal
- Un compte entreprise vous permet de suivre votre consommation en direct (*nombre de véhicule, d'utilisateurs, de passage...*)
- La facture est directement adressée à l'entreprise à la fin du mois
- Le paiement en ligne ou par prélèvement est à privilégier



### Cas particulier

Les professionnels du bois qui s'engagent dans une démarche exemplaire :

- Ne plus brûler les déchets issus de leur activité
  - Modifier ou remplacer leur mode de chauffage
- pourront déposer gratuitement leurs déchets bois en déchèterie après signature d'une convention avec la CCPMB.

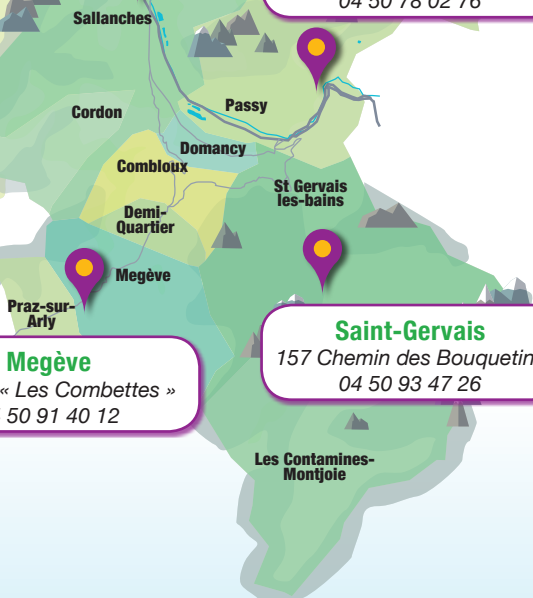
Pour en savoir plus : rapprochez-vous du service déchets

## Sallanches

Route de Blancheville  
04 50 58 53 23

## Passy

1159 Rue de la Centrale  
04 50 78 02 76



## Megève

Lieu-dit « Les Combettes »  
04 50 91 40 12

## Saint-Gervais

157 Chemin des Bouquetins  
04 50 93 47 26

### MEGÈVE

### PASSY

### SALLANCHES

### SAINT-GERVAIS

#### AVRIL À OCTOBRE

Lun.	8h15 - 11h45 13h30 - 18h15	14h - 19h	8h - 12h 14h - 18h30	10h - 12h 14h30 - 19h
Mar.				
Mer.				
Jeu.				
Ven.				
Sam.				
Dim.			9h - 12h	

#### NOVEMBRE À MARS

Lun.	8h15 - 11h45 13h30 - 18h15	14h - 18h	8h30 - 12h 13h30 - 17h	14h - 18h
Mar.				
Mer.				
Jeu.				
Ven.				
Sam.				
Dim.				10h - 12h

Fermées les jours fériés

Plus d'informations [www.ccpmb.fr](http://www.ccpmb.fr) / rubrique déchets